



NOTIFICATION DE REFUS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
 TOULOUSE 3
 34 RUE DES LOIS
 31039 TOULOUSE CEDEX 09

Le 12/12/2013

Pour nous joindre :
 Téléphone : 05 61 10 68 90
 Télécopie : 05 61 10 68 55
 Mél : spf.toulouse3@dgfip.finances.gouv.fr
 Compte BDF : FR11 3000 1008 3300 00B0 5001 885 /
 BDFEFRPPCCT

Horaires d'ouverture :
 L à V de 08H30 - 12H00 / 13H30 - 16H00

Nos références : 201316917 (1) - 2013 U 445

Frais : 8,10 EUR.

Affaire suivie par :
 Ghislaine FORNASIER
 Contrôleur des finances publiques.

Vos références : Téléphone : 05 61 21 01 37
 Télécopie : 05 61 21 17 90

M. FERRAN MICHEL ET MARIE LINE
 18 RUE TRIPIERE
 31000 TOULOUSE

Monsieur,

Vous avez déposé aux fins de publication (ou d'inscription) le 10/12/2013, le document suivant :

PV DE DEPOT DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX, du 09/12/2013 LABORIE / LABORIE

La vérification effectuée avant l'acceptation du dépôt, m'a conduit à refuser la formalité ci-dessus suite à l'irrégularité (ou aux irrégularités) suivante(s) :

- Acte ou décision concernant exclusivement des droits dont la nature mobilière est indiscutable.
 Art. 28, 35 et 36 D. 4/01/55.

- Document dont les dispositions ne sont pas soumises à publicité.

En application des dispositions des art. 28 à 35 du décret n° 55-22 du 04/01/1955 régissant le champ d'application de la publicité foncière.

Un recours contre cette décision de refus peut être porté, dans les huit jours de la présente notification, devant le Président du Tribunal de Grande Instance (article 26 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955).

Le point de départ du délai qui vous est imparti pour introduire ce recours est fixé au jour de la notification directe ou à la date indiquée par la Poste sur l'avis de réception ou l'avis de refus de la lettre recommandée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Service de la Publicité Foncière,
 Le comptable des finances publiques,

Michel TOUZEAU

(1)Veuillez rappeler les références lors d'une nouvelle présentation du document au service.

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
TOULOUSE 3
34 RUE DES LOIS
31039 TOULOUSE CEDEX 09

Pour nous joindre :
Téléphone : 05 61 10 68 90
Télécopie : 05 61 10 68 55
Mél : spf.toulouse3@dgfip.finances.gouv.fr
Compte BDF : FR11 3000 1008 3300 00B0 5001 885 /
BDFEFRPPCCT

Horaires d'ouverture :
L à V de 08H30 - 12H00 / 13H30 - 16H00

Le 12 Décembre 2013

M FERRAN MICHEL ET MARIE LINE
HUISSIERS DE JUSTICE
18 RUE TRIPIERE
31000 TOULOUSE

Réf usager :

Facture

Téléphone : 05 61 21 01 37
Télécopie : 05 61 21 17 90

DOSSIER FIDJI N° 201316917 : DEPOT DE PIEC.LABORIE

Pièce	Référence	N°Archivage	Date, détail de la Liquidation	
PV DE DEPOT DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX du 09/12/2013	2013U445		12/12/2013 Frais	8,10
Rédacteur: FERRAN MICHEL ET MARIE LINE				
			Total liquidation	8,10
			Total provisions	142,00
			Solde	133,90

Opérations portées sur votre compte

"Droit d'accès et de rectification prévu par les articles 38 à 43 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés."